



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Classification : 83 a, 37/14
 Int. Cl. : G 04 b 37/14
 Numéro de la demande : 6847/62
 Date de dépôt : 4 juin 1962, 21 h.
 Demande publiée le 31 janvier 1964
 Brevet délivré le 15 mai 1964
 Exposé d'invention publié le 30 juin 1964
 Conforme au mémoire exposé No 6847/62

BREVET PRINCIPAL

Roamer Watch Co. S.A., Soleure

Montre-bracelet

Paul Nobs, Soleure, est mentionné comme étant l'inventeur

Il est connu d'attacher le bracelet d'une montre-bracelet à sa boîte par l'intermédiaire d'une anse formée d'une barrette dite à ressort composée d'une douille se terminant par un pivot et contenant un ressort cherchant à en expulser un pivot opposé au premier, et de cornes solidaires de la boîte et dans des trous correspondants desquelles ces deux pivots sont ainsi maintenus engagés.

Ces cornes peuvent être de deux types, soit qu'elles présentent avec la base les reliant un profil en U très évasé, à fond rectiligne ou épousant la forme circulaire de la boîte, soit qu'elles présentent un profil analogue, mais à fond incurvé en sens contraire dudit profil circulaire.

La présente invention tend à remédier à un défaut inhérent aux montres-bracelet comportant des cornes du second type cité.

Ce défaut ressort de l'examen de la fig. 1, représentant une partie 1 de la boîte d'une telle montre avec des cornes 2, s'élevant sur un fond incurvé concave 3. La barrette à ressort 4 maintient le bracelet 5 entre ces cornes. Etant rectiligne, le bracelet qui s'y accroche en l'entourant laisse subsister un espace vide inesthétique 6. Pour le supprimer, il serait évidemment possible de prévoir une barrette fixe, incurvée, telle que représentée en 7 à la fig. 2, mais cette solution présente l'inconvénient d'être compliquée et coûteuse et de s'opposer à l'emploi de la barrette à ressort aisément démontable. Munir une telle barrette d'une pièce profilée constitue aussi une solution compliquant le montage et augmentant le prix.

La solution selon la présente invention consiste à équiper la montre d'une barrette à ressort elle-même extérieurement profilée en sorte qu'une coupe par au moins un plan axial laisse apparaître un contour extérieur convexe, s'adaptant au moins sur un

côté à la coupure du fond incurvé concave reliant les cornes.

Le dessin annexé montre deux formes d'exécution de l'objet de l'invention, données à titre d'exemple.

La fig. 3 se rapporte à la première forme d'exécution, qu'elle montre en une vue analogue à celle des fig. 1 et 2.

La fig. 4 en est une vue de la barrette seule à plus grande échelle.

La fig. 5 est une vue en bout de la barrette selon la seconde forme d'exécution.

A la fig. 3, on voit partiellement la boîte 8 de la montre, à laquelle sont fixées les cornes 9, reliées entre elles par le fond incurvé concave 10.

Le corps de la barrette à ressort 11 en formant la douille, présente ici la forme d'un corps de révolution bombé, dont la convexité s'adapte à la concavité du fond reliant les cornes 9, en sorte que le vide ou jour dont il a été question plus haut disparaît entre le bracelet 12 et le fond des cornes.

Cette barrette est représentée à plus grande échelle à la fig. 4. Elle se compose d'une douille convexe 11', dont une extrémité se termine par un pivot fixe 11'', tandis qu'à l'opposé il en émerge le piston 13, se terminant par un pivot 14, un ressort intérieur de la douille exerçant sur ces organes rectilignes une pression tendant à les pousser vers l'extérieur.

Dans cette forme d'exécution, toute coupe menée par un plan axial quelconque laisse apparaître un contour extérieur convexe, s'adaptant à la courbure concave du fond reliant les cornes.

Au lieu de constituer la barrette sous forme d'un corps de révolution, il est possible de lui conférer une forme plate à bord convexe, comme cela ressort de l'examen de la fig. 5, montrant une telle barrette vue en bout. On y voit le pivot 15, le piston rectiligne

16 et le corps de la barrette plate 17, autour duquel le bracelet s'enroulerait comme schématiquement représenté par le trait mixte 18.

5 Les deux ailes convexes qui s'étendent ainsi de part et d'autre de l'axe de la barrette, empêchent sa rotation dans le bracelet tendu. Elle présente aussi une coupe axiale à deux bords convexes opposés.

10 On pourrait aussi équiper la montre d'une barrette plate de ce genre, convexe sur un seul côté, c'est-à-dire avec une seule aile ou encore une seule aile convexe et une autre de profil quelconque.

REVENDEICATION

15 Montre-bracelet, dont le bracelet se fixe à des barrettes à ressort, dont chacune est placée entre des cornes s'élevant aux deux extrémités d'un fond incurvé (3, 10) concave, caractérisée en ce que la barrette considérée est profilée en sorte qu'une coupe par au

moins un plan axial laisse apparaître un contour extérieur convexe s'adaptant au moins sur un côté à la courbure du fond incurvé concave reliant les cornes. 20

SOUS-REVENDEICATIONS

1. Montre-bracelet selon la revendication, caractérisée en ce que la barrette considérée a la forme d'un corps de révolution convexe (fig. 3 et 4).

2. Montre-bracelet selon la revendication, caractérisée en ce que la barrette considérée est pratiquement plate et présente au moins un bord de profil convexe. 25

Roamer Watch Co. S.A.

Mandataire : Edmond Lauber, ing. dipl., Genève

Ecrits et images opposés en cours d'examen

Exposé d'invention suisse N° 337465

Fig.1.

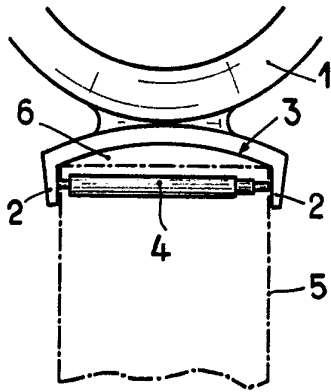


Fig.2.

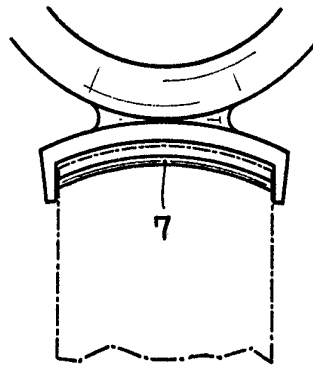


Fig3

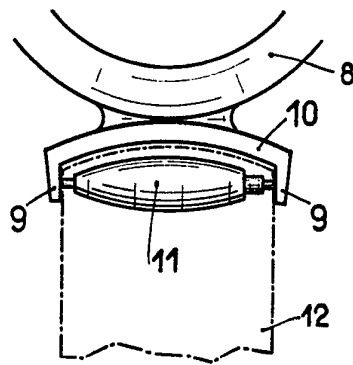


Fig.4.

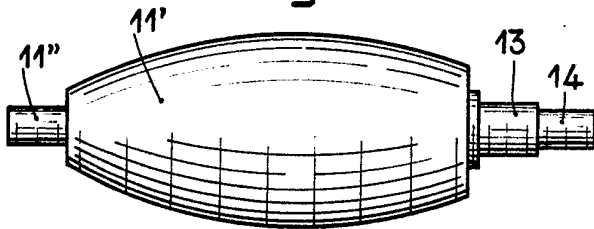


Fig.5.

